

M. Le Commissaire,

6211-01-003

Je vous écris en réaction à certains propos qui ont été tenus lors de de la dernière partie de l'audience sur le projet des Trois-Lacs. Pour certains, ce projet opposerait des enjeux économiques purement locaux à des valeurs écologiques plus fondamentales et non défendues par le milieu. Au contraire, je vois plutôt dans ce projet une initiative de développement durable et la recherche d'un juste équilibre entre l'environnement, le social et l'économique.

Le Québec s'est doté en 2006 d'une Loi sur le développement durable. On peut y lire que le développement durable : *« s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »*

Plusieurs principes de développement durable inscrits à l'intérieur de la Loi s'appliquent bien au projet de restauration du lac Trois Lacs :

- *L'amélioration de la qualité de vie des personnes est au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.* Il a été clairement démontré l'importance du projet du point de vue de la qualité de vie, non seulement des résidents du secteur, mais aussi de l'ensemble de la région.
- *Les actions doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.* Le projet est issu d'une responsabilisation du milieu à préserver son lac gravement en danger. Nous avons fait la démonstration de notre responsabilisation pour assurer que ce milieu de vie puisse être accessible aux générations qui nous suivront, tant par les actions passées à l'échelle du bassin, par le projet de pompage de sédiments et celles qui suivront par le plan directeur du bassin.
- *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.* Le projet tel que présenté et défini en collaboration avec le ministère du Développement durable laisse une grande

place à la protection de l'environnement par des interventions ciblées et limitées à l'extérieur des zones sensibles du point de vue de la flore et de la faune et en prévoyant des mesures de suivi et de contrôle environnemental. De plus, le projet s'accompagne de réalisations passées de protection de l'environnement et de nouveaux efforts à venir à l'échelle du bassin versant.

- *La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique. L'engagement de l'ensemble de la communauté de façon bénévole ou via la taxation des résidents dans le cadre des actions curatives dans le lac et des actions préventives à l'échelle du bassin versant démontre le respect de ce principe.*
- *En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source. L'état d'eutrophisation rapide du lac et ses conséquences sur le milieu sont bien connus. Il faut donc intervenir de façon intelligente et responsable. Nous priorisons depuis plusieurs années des mesures à la source, mais nous demeurons au prise avec les sédiments existants dans le lac. Il faut donc continuer intensifier nos actions à la source en même temps que de corriger l'état actuel du lac par le pompage de sédiments.*

Bien sûr, aucun projet n'est parfait. Le caractère pilote de ce projet, avec des interventions limitées et ciblées, avec ses mesures de suivi et de contrôle de l'environnement ainsi que ses mesures compensatoires me laisse à croire que oui il repose sur des considérations socio-économiques d'une grande importance pour la région, mais qu'il intègre aussi l'enjeu environnemental, tel que le souhaite l'approche de développement durable. En ce sens, je souhaite ardemment que ce projet puisse se réaliser et que nous puissions bien documenter son efficacité et ses répercussions, plutôt que de l'empêcher pour une approche purement sectorielle ne correspondant pas à la philosophie du développement durable ou parce qu'on a peur d'avoir peur.

Signature

Guy Jutras

Résident des Trois-lacs